



Le samedi 18 juin, perturbé par la pluie, ce qui nous a empêché de dresser le traditionnel buffet sur les espaces verts du Clos de la Beuvronne et de tirer le feu d'artifice, se sont déroulées dans de bonnes conditions la fête de l'école et la kermesse.

Enfants, enseignantes, personnel communal et intercommunal, parents d'élèves, tous se sont donnés la main pour ajouter à la pyramide des réussites une nouvelle pierre à l'édifice.

Au nom de la municipalité, je tiens à leur exprimer notre gratitude et à transmettre aux enfants, aux couturières et aux habilleuses nos plus vives félicitations.

Comme je l'ai dit au micro lors de mes remerciements publics peu de fêtes de fin d'année ressemblent à celle de Gressy. C'est une tradition qu'il convient de poursuivre.

CONSEIL MUNICIPAL

- Demande d'aide parlementaire pour la réfection des allées du Parc de la Garenne dont les travaux devraient avoir lieu durant le dernier trimestre de cette année.
- Décision du maintien des tarifs des services communaux du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 au niveau de ceux de 2015
- Décisions modificatives budgétaires
- Vote d'une subvention de 1000 Euros à l'Union des Maires de Seine-et-Marne (inondations mai-Juin 2016)
- Attribution du marché au cabinet DURIS-MAUGER de la procédure de la modification du Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme



Après l'un des pires printemps que nous venons de connaître en région parisienne, le temps des vacances est arrivé. J'espère de tout cœur que l'été sera beaucoup plus propice aux promenades, baignades, farniente et que chacun aura enfin droit à son temps de soleil pour se refaire un moral d'acier.

Je souhaite plein de réussite à celles et ceux qui passent des examens en cette période. Ils vont franchir une nouvelle étape dans leur vie et elle est importante pour leur avenir. Je leur souhaite tout le bonheur possible.

Bien à vous.

Jean-Claude Geniès, Maire.

Passez en mairie chercher un document ou inscrivez-vous en ligne à l'opération tranquillité vacances et bénéficiez des patrouilles quotidiennes de la préfecture de police pour surveiller votre domicile lorsque vous vous absentez. : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vous-aider/Actions-de-prevention/S-inscrire-a-une-operation/OTV>

Nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée de Madame Emilie Lapers qui renforcera notre secrétariat jusqu'au mois de novembre. Ainsi Karine Sanchez profitera pleinement de ses vacances et chaque administré pourra trouver en Emilie, un agent administratif efficace et dévoué. Tous nos vœux de complète réussite.





Comme nous l'avons déjà fait lors des catastrophes de Vaison-la-Romaine (1992), Sommières (2002) le conseil municipal a voté lors de sa dernière séance une subvention de 1000 Euros au profit de l'Union des Maires de Seine-et-Marne qui a ouvert un compte spécial pour venir en aide aux communes sinistrées.

De même sur notre proposition en bureau de la Communauté d'Agglomération une subvention de 50.000 Euros a été inscrite à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 30 juin et a donc voté cette aide à l'unanimité en direction d'une importante partie de notre territoire sinistré.

LISTES ELECTORALES

Les nouveaux habitants ainsi que les personnes ayant 18 ans au plus tard le 28 février 2017, de nationalité française, sont invités à s'inscrire sur les listes électorales en mairie avant le 31 décembre 2016 munis de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois afin de pouvoir voter aux élections de 2017. Les 23 avril et 7 mai 2017 se tiendront les deux tours des élections présidentielles et les 11 et 18 juin se tiendront les élections législatives.

D'autre part, Gressy a été choisi comme bureau centralisateur dans le cadre des primaires de la droite et du centre dont le scrutin se déroulera le 20 novembre et le second tour une semaine plus tard.

Après plus de 20 ans passés au service des enfants de l'école maternelle, Madame Christiane Voegelé a décidé de partir en retraite et ce dans la discrétion la plus totale.

Il n'était tout de même pas normal qu'elle parte sans que l'équipe enseignante et la municipalité lui rende un petit hommage à l'école le vendredi 1er Juillet.

Très appréciée des enfants et des parents qui ont pu mesurer son dévouement, sa gentillesse et son professionnalisme, nous lui souhaitons tout le bonheur possible auprès de son mari Michel, de ses enfants et petits enfants, et nous lui exprimons notre plus sincère gratitude.

Nous avons également levé un verre en l'honneur de Patrick Lavallez qui a dirigé avec bonheur notre Centre de Loisirs depuis sa création et qui, suite à son déménagement au-delà de Meaux, ne pouvait plus assurer cette responsabilité. Nous le reverrons de temps en temps pour ses aptitudes de disc-jockey. En attendant nous lui renouvelons nos remerciements les plus sincères. Il restera dans le cœur de beaucoup d'entre-nous et surtout des enfants.



*Libérez-vous de vos blocages
de manière immédiate et durable*



Aurore Chauchat
06 62 03 27 07
aurore.chat@gmail.com
www.liberationendouceur.fr

*Une thérapie brève
Des résultats immédiats
Un accompagnement en douceur*

Libérez stress, peurs et traumatismes
Déprogrammez vos croyances limitantes et vos anciens schémas
Délivrez-vous des émotions envahissantes et des blessures émotionnelles

*Retrouvez
paix intérieure,
confiance en vous
et bien-être*

Evoluez grâce à cette thérapie puissante
issue de la gestion des émotions,
de la kinésiologie, de l'enfant intérieur,
de la libération quantique des mémoires profondes...

A chaque séance, repartez libre de vos limitations

Séances en cabinet ou par Skype
www.liberationendouceur.fr

Une thérapeute va rejoindre dans quelques jours le cabinet qui accueille aujourd'hui nos infirmières et d'autres professionnels de la santé. De nouvelles opportunités se sont faites connaître et nous espérons que celles-ci vont se concrétiser.

Nous souhaitons ardemment qu'un médecin puisse rejoindre cette équipe afin de compléter ce pôle de santé de qualité qui tient à cœur de toute l'équipe municipale.

Vous connaissez un médecin, un kinésithérapeute ou un autre spécialiste de la santé, n'hésitez pas à lui en parler : il ou elle aura peut-être des connaissances à la recherche d'un cabinet ou d'un étudiant très récemment diplômé.

PLAN CANICULE

Certes, il peut paraître inopportun d'envisager une canicule avec le temps que nous subissons actuellement. Néanmoins il convient d'être prudent et de savoir qu'en cas de déclenchement du plan canicule par les autorités préfectorales, la commune interviendra chaque jour auprès des personnes âgées par téléphone sous réserve que celles-ci nous aient bien communiqué leurs coordonnées. Nous rappelons néanmoins les bons gestes à adopter :

- Boire régulièrement de l'eau
- Ne pas boire d'alcool
- Mouiller son corps et se ventiler
- S'alimenter en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Maintenir sa maison au frais, fermer les volets
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches



CHOEUR RÉSONANCE
le chœur des "PORTES DE LA BRIE"

100 ANS APRÈS, ENSEMBLE POUR LA PAIX

Le 1 octobre 2016 à 20h30
FRATERNITÉ MUSICALE
FRANCO-ALLEMANDE
dans la grande nef du musée

Un chœur allemand et un chœur français se donnent rendez-vous au musée de la Grande Guerre pour célébrer l'harmonie retrouvée.

Le diapason et les instruments sont leurs armes et remplacent le son des canons.

Les voix se cherchent, se répondent, se font écho, s'accordent, et finalement se rejoignent, s'élèvent en toute fraternité et s'unissent pour délivrer leur message d'espérance et de paix.

Par :
die MUSIKALISCHE WERKSTATT, chœur de femmes d'Idar-Oberstein, Allemagne
et CHOEUR RÉSONANCE, chœur mixte de Claye-Souilly, France

MUSÉE DE LA GRANDE GUERRE
rue Lazare Ponticelli
77100 MEAUX

Tarif unique 5 €

Réservation :

- par téléphone au 01 60 32 10 45
- par courriel

reservation.museedelagrandeguerre@meaux.fr

Informations : Site du Musée de la Grande Guerre

LA MAIRIE DE PARIS communique...

« Le Plan pour la Qualité de l'air, voté par le Conseil de Paris en février 2015, va entrer dans une nouvelle phase au 1er. Juillet 2016. Ce plan articule un ensemble de mesures permettant d'accompagner particuliers et professionnels vers une mobilité moins émettrice de polluants, par le développement d'infrastructures cyclables, de nouvelles offres en transport en commun, le développement de la mobilité électrique ou gaz, de services d'autopartage, mais aussi l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants. Après avoir interdit en septembre 2015 la circulation des véhicules poids lourds, autocars et autobus ne répondant pas au minimum à la norme euro 3 (véhicules mis en service avant le 1er. Octobre 2001), il est abordé à présent une nouvelle étape : au 1er juillet 2016, les véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers ne répondant pas à la norme euro 2 (mis en service avant le 1er janvier 1997 pour les véhicules particuliers, et avant le 1er. octobre 1997 pour les camionnettes), ainsi que les deux roues motorisés ne répondant à aucune norme euro (mis en service avant le 1er. juin 1999) seront interdits de circuler les jours de semaine entre 8h. et 20h. sur le territoire de Paris intramuros (les Bois et le périphérique ne sont pas concernés par ces premières interdictions).

D'autres étapes de restrictions de circulation sont prévues entre 2017 et 2020, qui seront précisées dès que les textes d'application de la loi de transition énergétique relatifs aux zones à circulation restreinte seront publiés. »

CHARTRE AGRICOLE DU GRAND ROISSY

Le 30 juin 2016, le conseil communautaire de Roissy Pays de France a approuvé à l'unanimité le projet de charte agricole du Grand Roissy sur sa partie Ouest.

Le Grand Roissy est un territoire spécifique et essentiel au Grand Paris et à la France. Atout particulièrement indispensable pour la compétitivité francilienne, il s'étend sur 70 communes autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle et englobe la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et une partie de l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol ». La charte agricole du Grand Roissy comprend 25 communes du Val d'Oise et 3 de Seine-Saint-Denis, qui correspond à la partie Ouest du territoire. **La charte a vocation à s'étendre aux communes de Seine-et-Marne, un travail similaire ayant été conduit.**

Pour concrétiser le développement du Grand Roissy, le territoire doit trouver ses grands équilibres sociaux, résidentiels, environnementaux et d'accessibilité. Parmi eux, la préservation des ressources naturelles, des sols et des terres agricole est un élément essentiel pour la résilience et l'attractivité du territoire. La charte prévoit la préservation de 8 000 hectares d'espaces agricoles, sur une période de 30 ans.

C'est pourquoi un projet agricole de territoire a été initié depuis 2009 par la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise et l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France, en partenariat étroit avec les collectivités locales. Cette démarche se concrétise aujourd'hui à travers une charte agricole du Grand Roissy, dont la maîtrise d'ouvrage, assurée jusqu'alors par l'EPA, relève dorénavant de la CARPF. La charte a été présentée aux élus de Roissy Pays de France lors du conseil d'agglomération du 30 juin 2016. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

La charte sera signée officiellement par l'Etat, les collectivités locales, le monde agricole, les associations, les aménageurs ... en septembre.



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances.

Durant votre absence, les fonctionnaires de Police effectueront des passages de jour comme de nuit dans les parties communes de votre lieu d'habitation ou aux abords de votre établissement, décrits ci-après.

Les personnes dont l'entrée à l'habitation est protégée par un badge/pass magnétique devront fournir un moyen d'accès alternatif (code alphanumérique ...) sauf si leur immeuble est sécurisé par le GPIS.

*Inscription minimum 5 jours avant la date de départ**

IDENTITE		
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____		
Qualité : <input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Bijoutier <input type="checkbox"/> Débitant de tabac	<input type="checkbox"/> Pharmacie <input type="checkbox"/> Autres commerces <input type="checkbox"/> Établissement scolaire
Avez vous déjà été inscrit à cette opération ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Année: _____		
ADRESSE		
N° : _____ Rue : _____		
Ville: _____		
Bâtiment : _____ Escalier : _____ Étage : _____ Porte : _____		
Code(s) d'accès : _____		
📠 domicile : _____ 📞 portable : _____		
@: _____		
Raison sociale : _____		
Type habitat : <input type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison <input type="checkbox"/> bureau	<input type="checkbox"/> commerce <input type="checkbox"/> officine <input type="checkbox"/> établissement scolaire	Précisions : <input type="checkbox"/> alarme <input type="checkbox"/> télésurveillance Contact télésurveillance : _____
PERIODE D'ABSENCE		
Date de départ: Le ____/____/____ Date de retour : Le ____/____/____		
Moyen de contact sur le lieu de vacances : _____		
<i>(Minimum 3 jours d'absence exclusion faite du jour de départ et de retour)</i>		
<small>*Exemple : départ le dimanche 14 / retour le jeudi 18. Il y a donc bien 3 jours d'absence complets (mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17). L'inscription a OTV doit intervenir au plus tard lundi 8 à 23h59.</small>		
OBSERVATIONS - PRECISIONS		
PERSONNE A PREVENIR		
NOM : _____ PRENOM : _____		
Téléphone : _____ @ : _____		
Cette personne possède les clés : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : « Je m'engage à aviser la Police en cas de retour anticipé. »

Fait à _____, le ____/____/____

A REMPLIR IMPERATIVEMENT PAR LE FONCTIONNAIRE :

Matricule : _____

Service : _____

Aire concernée : _____

Signature